

*En septembre 2000, un premier marché à terme du vin était lancé en France. Il portait sur la plus prestigieuse des régions de production au monde, le bordelais. Sans doute mal-né, rejeté par les professionnels du vin, il fut un échec rapide. Mais la concurrence des vins du nouveau monde s'exerce aussi sous cet aspect : les vins d'Afrique du Sud pourraient servir de support à un contrat négocié sur un marché à terme réglementé. Ce projet va sans aucun doute relancer la question de l'existence d'une telle structure en France, là où la profession avait rejeté en bloc le projet parisien il y a quelques années.*